

DIRECTION DELEGUEE COHESION SOCIALE



Le Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération de l'Auxerrois et La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne

Aux Porteurs de Projets potentiels

Le 5 octobre 2022

OBJET: APPEL A PROJET 2023 DU CONTRAT DE VILLE PJ: NOTICE DE L'APPEL A PROJET

RÉFÉRENT DOSSIER : Aurore Desrues Chargée de la Politique de la ville à la Communauté d'Agglomération de

Tél: 03 86 51 88 10

l'Auxerrois

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes acteur associatif, institutionnel, auto-entrepreneur au niveau local, soit un porteur de projet public ou privé potentiel et vous souhaitez :

- répondre aux problématiques et besoins des habitants;
- favoriser la bonne intégration des habitants ;
- assurer le bien vivre ensemble, recréer du lien social;

au sein des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre (QPV) et les rendre plus attractifs.

Vous pouvez alors candidater à l'appel à projet du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Pour rappel, le Contrat de Ville de l'Auxerrois est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires (Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoirs, Rive-Droite) et en « veille active » (Saint Siméon) de l'Agglomération. Il est piloté par l'État et géré par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Ce dispositif, signé en 2015, a été reconduit pour la période 2020-2023.

Les partenaires (État, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, CAF, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ville d'Auxerre), ont réaffirmé leur volonté d'agir en direction des quartiers et identifié leurs leviers d'actions respectifs.





Les priorités de l'appel à projets pour 2023 reposent sur ces engagements et sur des problématiques nouvelles ou persistantes.

Vous trouverez ci-après la notice de l'Appel à Projets précisant les orientations et les modalités à respecter pour la transmission de vos projets.

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixé au dimanche 18 décembre 2022. Les dossiers devront être déposés sur la Plateforme Dauphin et également envoyé à l'adresse mail suivante : contratdeville@agglo-auxerrois.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Vice-Président

Pour le Préfet, la Sous-Préfète,

de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en charge de la Politique de la ville Secrétaire Générale de la Préfecture

**Dominique Chambenoit** 

**Pauline Girardot**